

Centre Dramatique National de Franche-Comté - Mise à disposition de locaux - Convention d'occupation - Additif à la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le contrat conclu avec M. Michel DUBOIS, Directeur du Centre Dramatique National de Franche-Comté, est venu à expiration le 31 décembre 1999.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 novembre 1999, a décidé de le reconduire pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2000. Ce contrat prévoit notamment la mise à disposition de divers locaux municipaux (le nouveau Théâtre du Casino, une salle à Pierre Bayle, un espace dans le hangar à décors de Chemaudin, et ponctuellement la salle de l'Opéra-Théâtre), et ce dans le cadre d'une convention spécifique.

Il s'avère que dans la délibération du 8 novembre dernier, il a été omis de préciser que M. DUBOIS sera redevable d'un loyer fixé à 383 000 F HT/an.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à intervenir sur cette base.

«**M. FERREOL** : Je crois que tout figure dans le rapport. Je vais simplement ajouter pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour ceux qui ne connaissent pas le dossier, qu'évidemment une subvention complémentaire correspondant à ce coût a déjà été versée à Michel DUBOIS. Donc il s'agit en fait si vous vous souvenez du contrat, d'une opération blanche. Ce n'est pas une charge supplémentaire qu'on lui demande de prendre en compte, c'est simplement une omission dans la délibération du 8 novembre lorsque nous avons reconfié le Nouveau Théâtre à Michel DUBOIS.

M. LE MAIRE : C'est une omission dans la délibération seulement, pas dans le contrat».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 3 juillet 2000.